



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2025**

Membres en exercice : 42

Présents : 35

Votants : 36

Date convocation : 27 novembre 2025

Date d'affichage : 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

à 20h00, s'est réuni l'Abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise,

en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (35) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Gilles BONTOUX, Eric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (1) Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO,

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA,

Secrétaire de séance : *Sylvain Saragosa*

N°2025/079	ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 novembre 2025,

Considérant le montant de subvention prévisionnel à allouer au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Carnelle Pays-de-France, lors du vote du Budget Primitif de la C3PF en avril 2026,

Considérant la nécessité pour le CIAS de fonctionner de manière optimale, tant pour la couverture des dépenses, notamment les salaires du personnel, que pour le besoin de trésorerie de ce budget autonome,

Considérant que le montant de la subvention allouée au CIAS en 2025 s'élevait à 370 000 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une avance de subvention de 92 500 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2025 du Budget Principal de la C3PF au Budget du CIAS Carnelle Pays-de-France.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin